

ASSEMBLEE NATIONALE26 décembre 2005

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTN° 31 (3^{ème} Rect.)présenté par
MM. Pinte et Brard-----
ARTICLE PREMIER

I. – Après les mots :

« économie générale »,

substituer à la fin de l'alinéa 2 de cet article le signe et les deux alinéas suivants :

« :

« – En Ile-de-France, du schéma directeur d'aménagement de la Région Ile-de-France

« – Dans les autres régions, du projet d'aménagement. ».

II. – En conséquence, dans l'alinéa 8 de cet article, après les mots :

« économie générale »,

procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de tenir compte du fait qu'en Ile-de-France, il y a peu de SCOT, et aucun pour la zone centrale.